

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
=====  
MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA  
J U S T I C E  
=====  
SECRETARIAT GENERAL A LA FONCTION  
PUBLIQUE ET AU TRAVAIL  
=====  
DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DU 14 AVRIL 1978  
DÉCRET N°78/294 /MTJ.SGFPT.DFP.4/3/15  
portant intégration et nomination de Monsieur BOBIANGA Jean-Ignace dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics).-

=====oo0oo=====

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.

=====

(/ I S A S :

(/u l'Acte Fondamental du 5.4.1977;

(/u la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;

(/u le décret n° 60-90 du 3.3.1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques;

(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;

(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;

(/u le décret n° 63-81/FP.BE du 25.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 & 8;

(/u le décret n° 67-50/FP.BE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;

(/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/u l'Acte n° 001 du 3.4.1977 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan;

(/u le décret n° 77-165 du 5.4.1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

(/u l'Ordonnance n° 35-77 du 28.7.1977 relative à l'exercice du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;

(/u la lettre n° 231/MJT.CAB du 8.11.1977 du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et du Travail;

(/u la lettre n° 003 du 7.11.1977 du Membre du Comité Central du Parti Congolais du Travail, Secrétaire Général transmettant le dossier de l'intéressé;

D E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1<sup>ER</sup>.- En application des dispositions du décret n° 60-90 du 3.3.1960 susvisé, Monsieur BOBIANGA Jean-Ignace, né le 20.10.1952 à Litombi (Nossaka), titulaire du Diplôme ès-Sciences Chimiques : (spécialité - Chimie industrielle) obtenu à l'Université Technique de Dresden (RDA) est intégré dans les catégories de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2<sup>o</sup>.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Industrie et du Tourisme.

ARTICLE 3<sup>o</sup>.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRABZAVILLE, LE 14 AVRIL 1978

Par le Deuxième Vice Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Le Ministre des Finances, en mission  
Le Ministre Délégué auprès du Premier  
Ministre, Chargé du Plan

F. BITA

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre de l'Industrie et  
du Tourisme,  
Le Ministre

Le Ministre du Travail et de  
la Justice,

S. OKABE

Alphonse MOUSSOU-POUATI

AMPLIATIONS :

JORPC	1
SGFPT, DFP	3
SGFPT, BST	1
D.B.	3
D.C.F.	1
HIT	1
SGI	2
INTERESSE	1
DOSSIER	3
ITPT	1
RNTP	2
SGCM/BC	2